

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2018

L'assemblée communale a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch. Elle s'est réunie le lundi 2 juillet 2018 à 20h00, à la salle polyvalente de l'école, sous la présidence de Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2018
2. Modification des statuts du Cycle d'orientation de la Veveyse
3. Acquisition de la propriété Musy (route de Vevey 23)
4. Divers

Mme Menoud ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Selon l'article 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les délibérations de l'assemblée peuvent être enregistrées afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il sera fait usage de cette possibilité ce soir, l'enregistrement étant effacé lors de la prochaine séance du législatif.

Il n'y a pas de remarque concernant la convocation et l'ordre du jour, l'assemblée peut dès lors délibérer valablement.

MM. Manfred Kühkopf et Bernard Bochud sont désignés comme scrutateurs. 57 personnes sont habilitées à voter.

En préambule, Mme Menoud informe que le Conseil communal fonctionne avec un effectif réduit, M. Robert Di Salvo, nouveau conseiller présenté lors de la précédente assemblée ayant renoncé pour des raisons de santé. Les meilleurs vœux lui sont adressés pour la suite. Dès lors une élection complémentaire a été organisée, avec dépôt des listes échéant le 2 juillet à midi. Une seule liste comportant le nom d'un seul candidat pour l'unique poste à repourvoir, l'élection est tacite. M. Predrag Stamenkovic, chef d'équipe retraité est élu et entrera en fonction dès son assermentation par le Préfet. Mme Menoud le remercie pour son engagement et lui souhaite la bienvenue ainsi que toutes ses félicitations.

Point 1 Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2018 était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Personne n'en demande la lecture. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté par 51 voix et 3 abstentions, sans avis contraire.

Point 2 Modification des statuts du Cycle d'Orientation de la Veveyse

M. Daniel Golay, Conseiller communal en charge du dossier, prend la parole pour la présentation de cet objet. Il s'agit de modifications d'ordre général, afin de rendre ce règlement conforme à la Loi sur les Communes et à la nouvelle Loi scolaire et répondre aux dispositions de la Loi sur l'information et l'accès aux documents.

Ancienne et nouvelle version sont passées en revue. Au terme de la présentation, M. Jacques Vautier demande si les services auxiliaires mentionnés, logopédie, psychologie et psychomotricité, doivent être mis en place. Il lui est répondu qu'ils existent déjà.

Mme Anne-Lyse Menoud remercie son collègue pour cette présentation et met l'objet en votation, dont le résultat est le suivant : 55 oui, pas d'avis contraire et 2 abstentions.

Les remerciements sont adressés aux citoyennes et citoyens pour l'acceptation de cet objet et leur soutien.

Point 3 Acquisition de la propriété Musy (route de Vevey 23)

Mme Menoud précise au préalable que l'assemblée de ce soir aura à se prononcer exclusivement sur l'achat de cet immeuble avec le terrain correspondant et non sur le développement ultérieur découlant du manque de places pour l'accueil extrascolaire et la crèche

La parole est donnée à M. Sébastien Piller, Conseiller communal en charge du dossier, qui effectue ensuite une présentation de la problématique précitée et les explications nécessaires.

Les soucis recensés concernant le bâtiment scolaire sont d'ordre sécuritaire, entrée et sortie sur le parking, pose et dépose des enfants, disponibilité de la salle de sociétés et insuffisance de locaux (appui, bureau du responsable).

La crèche n'a pas suffisamment de places d'accueil, il y a une importante liste d'attente, les locaux ne répondent plus aux normes et ne sont pas adaptés (dortoir en sous-sol) et les places de parc pour les enfants manquent.

L'accueil extrascolaire manque de places d'accueil, ainsi que de la surface nécessaire et il y a également une liste d'attente. Les locaux ne sont pas conformes à la législation, une dérogation est actuellement accordée et échoit en 2022. Il devient nécessaire de bénéficier de locaux adaptés et dédiés et l'accueil est dispersé sur plusieurs sites.

Un groupe de travail a été mis sur pied afin d'élaborer un projet répondant aux besoins (60 places pour l'accueil, 23 pour la crèche) et à la mise en conformité précitée. Une fois prêt et chiffré, celui-ci sera présenté au législatif communal. Le groupe est composé de Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, MM. Fischetti, en charge des finances, Piller, pour la petite enfance, Mmes Sager et Girardin, Directrices de l'Accueil extrascolaire, respectivement de la crèche Chat Botté, ainsi que de MM. Gilbert Coquoz, entrepreneur, Roger Metzger, architecte et Christophe Monnard, responsable d'établissement.

Diverses solutions ont été étudiées. La rénovation de l'immeuble Musy, les transformations dans le bâtiment scolaire actuel, l'achat de pavillons scolaires d'occasion, ainsi que la location ou l'achat d'autres locaux ont été abandonnés.

La construction d'un nouveau bâtiment est actuellement en cours d'étude auprès du bureau d'architectes Ducrest et Metzger. Le coût est estimé à 2 – 2,5 millions. Cela permettrait d'éviter une mise aux normes et des contraintes concernant l'actuel bâtiment. Les locaux du Scoubidou, situés près de l'administration communale pourraient être utilisés par cette dernière et la salle de sociétés reprendrait son affectation initiale. Quant au financement, des subventions du canton et de la confédération sont disponibles pour la création de places d'accueil, les locaux de la crèche pourraient être vendus et une adaptation des tarifs être envisagée.

La propriété des frères Charles et Jean-François Musy, idéalement située près du complexe scolaire est une réelle opportunité, surtout pour le terrain, dont la surface est de 1'303 m². La maison n'est plus habitée depuis longtemps et les propriétaires ont souhaité vendre. Par cette acquisition, les différents problèmes évoqués seront résolus.

Le coût de cet achat s'élève à Fr. 430'000.00 au total, se détaillant comme suit :

- | | |
|---------------------------|----------------|
| - Achat de la propriété | Fr. 350'000.00 |
| - Démolition de la maison | Fr. 50'000.00 |
| - Frais de notaire | Fr. 30'000.00 |

Le coût au m² se monte à Fr. 308.00.

Cet investissement sera financé par un emprunt requérant une autorisation du canton. Les frais de la dette, intérêts et amortissement, seront à la charge du compte de fonctionnement correspondant.

La dépense d'investissement doit être effectuée de suite, afin de permettre la poursuite de l'étude de développement de l'école et des structures d'accueil. Il est rappelé que seule l'acquisition de la propriété Musy sera soumise à approbation ce soir.

M. Jacques Vautier demande dans quelle zone se situe cette propriété. Il lui est répondu qu'elle se trouve en zone constructible et que cette parcelle sera transférée en zone d'intérêt général.

M. Raymond Sugnaux félicite les autorités pour ce projet bien préparé et détaillé. Il était prêt à voter un crédit plus élevé.

M. Pascal Dewarrat demande si cette dépense est prévue dans le plan des investissements, dans la crainte d'une hausse d'impôts. M. Jean-Pierre Vaucher répond que cet objet figure au plan quinquennal.

Quelqu'un estime que la décision à prendre est un peu prématurée. M. Sébastien Piller relève qu'il s'agit d'une opportunité et que le projet en vaut la peine.

A la question de M. Kühlkopf, il est répondu que seule la démolition de la maison est actuellement prévue.

M. Pascal Dewarrat demande si la possibilité de la sortie sur la route En-Chemins est confirmée, ce qui est le cas.

Mme Marie-Thérèse Maillard suggère le déplacement de la maison et la création de places de parc. M. Piller indique que l'aménagement de celles-ci est en projet.

M. Raymond Sugnaux invite à prendre contact avec le Service de la mobilité pour l'accès depuis la route En-Chemins, ainsi qu'à demander plusieurs offres concernant la démolition.

Il est répondu à l'intervention d'un(e) citoyen(ne) qu'il y a obligation légale de répondre aux besoins en matière de places d'accueil.

M. Pascal Dewarrat revient sur l'incertitude existant quant au nombre d'élèves fréquentant notre école pour les années à venir. Mme Anne-Lyse Menoud répond que notre cercle scolaire est viable pour les cinq prochaines années.

Mme Menoud remercie pour la présentation effectuée, transparente et très détaillée. Elle remercie M. Sugnaux pour sa proposition relative à un investissement plus élevé, mais relève que le prix d'achat a été convenu avec les propriétaires, que les frais de démolition ont été estimés par des professionnels et que les frais de notaire correspondent à un pourcentage de la dépense. Elle rappelle une nouvelle fois que seule l'acquisition de la maison Musy est soumise à l'approbation du législatif communal.

M. Sébastien Perroud, membre de la Commission financière, a la parole pour le rapport de l'organe de contrôle, auquel le projet d'investissement a été présenté en date du 25 juin. Dite Commission a jugé cette dépense nécessaire et justifiée et recommande à l'assemblée de l'approuver.

Mis en votation, l'acquisition de la propriété Musy est acceptée par 54 oui, 1 non et 2 abstentions.

Mme Anne-Lyse Menoud remercie les citoyennes et les citoyens pour la confiance témoignée en approuvant cet investissement, ainsi que pour le soutien accordé aux autorités communales.

Point 4 Divers

Mme Menoud donne diverses informations à l'assemblée :

Grâce aux arguments fournis concernant notamment les projets de construction, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a confirmé que le cercle scolaire de Bossonnens serait maintenu jusqu'à l'année scolaire 2024-225.

Atteint dans sa santé, M. Dominique Cottet, concierge de l'école, va quitter son travail et son appartement à fin octobre ou à fin novembre. Le Conseil communal a entamé une réflexion afin de déterminer si pour l'entretien du bâtiment scolaire, une collaboration serait poursuivie avec l'entreprise de nettoyage comme cela est le cas à ce jour ou si le poste de concierge serait mis au concours, avec ou sans logement de fonction.

Finalement, il a été décidé de mettre une annonce pour repourvoir le poste, avec entrée en fonction dès le 1^{er} janvier 2019, avec mise à disposition de l'appartement.

M. Raymond Sugnaux demande des nouvelles du projet de fusions des 9 communes du district. Mme Menoud répond que le vote consultatif du 10 juin a débouché sur un résultat négatif et que ce projet sera certainement abandonné et que l'on s'achemine plutôt vers des éventuelles fusions plus locales. Les Conseils communaux du district sont invités à donner prochainement leur position à la Préfecture.

Il n'y a plus d'intervention ni de question de l'assemblée, Mme la Syndique remercie les citoyennes et les citoyens pour la confiance et l'appui accordé au Conseil communal. Elle souhaite à chacune et chacun une bonne rentrée dans leur foyer et lève l'assemblée à 21h20.

Lu et approuvé le

La Présidente

Le secrétaire